

La pêche est déconfinée,...

Réouverture de la pêche le 11 mai,...

La Fédération de pêche du Lot communique,...

Depuis 2 mois, les cannes à pêche sont sagement alignées dans les garages ou rangées dans les placards des 13 000 pêcheurs lotois. La Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a tenu une permanence téléphonique et informatique durant cette période de confinement, et ce sont des dizaines d'appels par semaines qui ont été enregistrés, de nombreux pêcheurs espérant pouvoir pratiquer à nouveau leur passion pour ce printemps qui invite à prospecter les rives de nos cours d'eau. « Les Lotois et notamment nos adhérents ont fait preuve d'une discipline exemplaire quant à l'application des mesures de confinement. La page Facebook de la « Fédération de Pêche du Lot » nous a permis de publier chaque semaine les consignes reçues de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, demandant une application stricte du décret relatif aux déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 – la pêche ne figurant pas au titre des déplacements dérogatoires permis par la réglementation.

Nous passerons rapidement sur l'incompréhension de la cartographie des départements de France publiée le 30 avril dernier, le département du Lot étant parmi les territoires les moins touchés. L'ARS a cependant reconnu une erreur d'analyses statistiques, nous remercions Monsieur le Préfet et les élus du département qui ont grandement participé à réparer cette injustice. A l'issue du discours du Premier ministre de ce jeudi 7 mai, nous vous confirmons que les déplacements sont de nouveau régis par le principe de liberté.

« Ce faisant, l'activité pêche peut très largement s'exercer à compter du 11 mai » explique Patrice Jaubert, le directeur de la Fédération. A partir du 11 mai, le déplacement est libre dans tout le département du Lot, si un pêcheur sort de son département de résidence ou de confinement pour exercer son activité, il ne devra pas dépasser les 100 km mesurés à vols d'oiseau. Cependant, l'accès aux lacs et plans d'eau est par défaut interdit sur décision gouvernementale, il revient en effet aux Préfets sur demande des maires d'autoriser ou non les activités liées aux lacs et plans d'eau. La Président de la Fédération, Patrick Ruffié, a adressé dès jeudi soir un courrier aux préfet du Lot ainsi qu'à chaque maire d'une commune possédant un plan d'eau afin de solliciter au plus tôt une dérogation autorisant la pratique de la pêche. Si le département est lui bien en vert, Patrick Ruffié voit rouge quant au manque de considération du milieu rural dans les prises de décisions gouvernementales, « Comment peut-on en toute bonne conscience rouvrir l'accès aux métros, aux établissements scolaires, aux grandes surfaces et en même temps interdire la pratique de la pêche, activité individuelle et de plein air par excellence ? La reprise d'une activité économique est bien sûr nécessaire dans le respect des mesures les plus strictes de préservation de la santé de tous, mais trop de décisions sont prise avec une vision très « parisienne » de la situation ». La Fédération de pêche du Lot se veut rassurante et optimiste pour la suite, « la saison est loin d'être finie, mai et juin sont d'excellents mois pour toutes les pêches » confie-t-il. Alors, pour que la reprise de notre activité réponde à l'attente de nos adhérents, la fédération s'est organisée pour proposer un mois de mai qui redonnera le sourire à tous les pêcheurs. De nombreux déversements de truites fario et arc-en-ciel ont été annulés durant la période de confinement. Ces truites, élevées à la pisciculture fédérale du Colombier à Linac, attendent patiemment de rejoindre les plans d'eau et les cours d'eau du département. Mickaël et Sébastien, pisciculteurs à la fédération, se sont mobilisés depuis deux mois pour prendre soin des 25 000 salmonidés qui seront déversés aux 4 coins du département dès la semaine du 11 au 16 mai, notamment pour le week-end des 16 et 17 mai. A noter que les cours d'eau « fonctionnels », où les populations de truites sauvages autochtones sont satisfaisantes, ne recevront pas de truites domestiques. Ce mode de gestion appelé « gestion patrimoniale » a pour objectif de ne pas perturber les populations tout en préservant les souches ancestrales. Quelques surprises aussi puisque de grosses truites (50 cm et+) feront partie de ces déversements, réservant de belles surprises aux plus chanceux. Les pêcheurs de truites ne sont pas les seuls concernés par la réouverture de la pêche puisque les pêcheurs de carnassiers vont à nouveau pourvoir traquer brochets, sandres, perches et black-bass dès le 11 mai. Pour la deuxième année consécutive, l'ouverture de la pêche des carnassiers aurait dû avoir lieu le dernier samedi d'avril, soit le 25 cette année. Les pêcheurs ont là aussi fait preuve de patience, le matériel est fin prêt, il ne reste plus qu'à rattraper le temps perdu ! « Nous rappelons la nouvelle réglementation mise en place cette année dans le Lot et applicable sur l'ensemble des cours d'eau : la fenêtre de capture du

brochet. La finalité de cette évolution réglementaire innovante est de proposer la mise en place d'une réglementation particulière visant à préserver les populations de brochets, et notamment les géniteurs. Le double objectif de cette démarche est à la fois de permettre une protection réellement efficace des grands brochets qui sont les meilleurs reproducteurs, tout en autorisant un prélèvement raisonné, et en optimisant la présence de brochets spécimens tant recherchés par les pêcheurs sportifs d'aujourd'hui. Le principe est simple : en plus de la taille minimale de capture habituelle (60 cm), une taille maximale est également fixée, au-delà de laquelle les poissons doivent être remis à l'eau (80 cm) » précise le directeur. Par ailleurs, la navigation de plaisance et le franchissement des écluses sur la rivière Lot ne devraient pas fonctionner avant le 26 juin. Cependant, l'utilisation d'un bateau ou d'une barque pour se rendre à la pêche dès le 11 mai, sans utilisation des écluses, sera normalement autorisée, si possible avec une seule personne par embarcation. « Bien entendu et dans l'intervalle, nous devons faire preuve de responsabilité en continuant à respecter scrupuleusement le plan de confinement, les mesures barrières et de distanciation sociale » conclut Patrick Ruffié.

> Les cartes de pêche sont en vente sur le site www.cartedepeche.fr, merci de privilégier cet outil pour l'achat de la carte afin d'éviter des déplacements ou des interactions non indispensables chez les dépositaires. Sur simple demande lors de la commande, la fédération se chargera de vous envoyer votre carte par courrier. La présentation de la carte en format « image » depuis votre smartphone est également possible. Enfin, et c'est une nouveauté, la FNPF et le réseau associatif de la pêche de loisir mettent gratuitement à la disposition des pêcheurs une application appelée Génération Pêche. Elle est téléchargeable sur les téléphones mobiles et dotée de fonctionnalités incontournables telle que la possibilité d'embarquer la carte de pêche ou de gérer un véritable tableau de bord de l'activité du pratiquant. Une appli qui permet également d'accéder aux informations pratiques indispensables au pêcheur. Plus d'informations sur <http://www.generationpeche.fr/appli>

> Préconisations de la fédération pour le respect de mesures préventives vis-à-vis de la pandémie Covid 19 :

Merci à nos adhérents de respecter strictement les consignes du gouvernement, et notamment de pratiquer seul et le plus isolément possible, de respecter une distanciation physique d'au moins 3 mètres entre chaque pratiquant, de n'utiliser que son propre matériel, de se munir de gel hydroalcoolique pour le nettoyage régulier des mains, de porter un masque en cas de rapprochement nécessaire d'une personne à moins de 3 mètres. Nous vous remercions pour votre compréhension, la patience et le sens des responsabilités dont vous avez fait preuve. Le président, le conseil d'administration et le personnel de la Fédération vous souhaitent de revivre à fond la pêche, et vous invite à prendre soin de vous et de vos proches. Plus que jamais, la notion d'adhérent à une association locale prend tout son sens, avec ses valeurs de solidarité. Et si vous avez besoin de matériel, privilégiez les détaillants locaux. Remarque : il n'appartient pas à la Fédération de pêche du Lot de définir les conditions de pratique de la pêche dans le cadre de l'application des mesures relatives au Covid 19, cela relève des pouvoirs publics, nous vous invitons à suivre l'actualité et vous tenir informé des préconisations du gouvernement.